

Transports Scolaires de la CTM 2017 - 2018

Les services de transports scolaires de la CTM concernent :

- ⇒ les élèves de Cap Nord scolarisés dans un établissement secondaire public situé **hors de leur commune de résidence**,
- ⇒ les élèves de l'Espace Sud scolarisés dans un établissement secondaire public situé **hors de la zone Espace Sud**,
- ⇒ les élèves de la CACEM scolarisés dans un établissement secondaire public situé **hors de la zone CACEM**.

Un tarif adapté au déplacement et à la situation de l'élève

Trois tarifs principaux sont en vigueur en fonction de la zone de résidence et du lieu de scolarisation.

	Externe	Elève post bac externe	Interne	Elève post bac interne
L'élève réside sur le territoire de Cap Nord et est inscrit dans un établissement situé dans une autre commune de Cap Nord	150 € pour l'année	300 € pour l'année	120 € pour l'année	240 € pour l'année
L'élève est inscrit dans un établissement situé hors de sa communauté d'agglomération de résidence	200 € pour l'année		160 € pour l'année	

L'inscription de votre enfant vaut acceptation du Règlement des Transports Scolaires fixant les règles et conditions d'accès aux services de transports scolaires organisés par la Collectivité.

L'inscription et le paiement, pensez-y avant la rentrée !!

1. Comment obtenir un dossier d'inscription ?

Le dossier d'inscription est à renseigner sur le site internet de la Collectivité :

<https://transportscolaire.collectivitedemartinique.mq>

2. Comment remplir le dossier d'inscription ?

Remplissez votre dossier d'inscription chez vous.

La Collectivité reste à votre écoute pour tout renseignement par téléphone au **0800 202 424 (n° vert gratuit)**.

Vous pourrez bénéficier d'une assistance auprès de la Direction des Transports située à l'immeuble Delgrès, Bâtiment B, 5ème étage, Route de la Pointe des Sables 97200 FORT-DE-FRANCE.

La date limite d'inscription est fixée au 31 juillet 2017

3. Quelles sont les pièces à fournir ?

- Justificatif d'inscription scolaire (*photocopie d'attestation d'inscription ou certificat de scolarité ou carnet de correspondance...*),
- Justificatif de domicile (*photocopie de facture EDF, eau ou téléphone fixe de moins de 3 mois*),
- Pour la 1^{ère} inscription, une photo d'identité (*dimension : 35 x 45 mm*) récente avec nom-prénom au verso (*toute autre photo sera refusée*),
- Pour les élèves et étudiants en situation de handicap, justificatif à jour MDPH (taux de reconnaissance supérieur à 50%).

4. Comment régler votre participation ?

Le paiement des frais de transport scolaire sera effectué à l'inscription.

Le traitement du dossier, la délivrance ou l'activation de la carte ne seront accomplis qu'après l'opération de paiement effectuée.

Deux moyens de paiement sans frais, vous sont proposés :

- Le **télépaiement Internet** par Carte Bancaire,
- **En espèces** : paiement par Mandat Compte en 1 fois, auprès d'un bureau de Poste.

Les élèves reconnus par la Maison Martiniquaise des Personnes en situation de Handicap/Ex MDPH (taux minimum de 50%) bénéficient de la gratuité.

Aucun paiement ne sera accepté dans les services de la Collectivité. Votre enfant devra impérativement valider cette carte lors de sa montée dans le car.